

Le salaire des apprentis dans le BTP

L'APPRENTISSAGE, FORMER POUR GAGNER !

9,61 €

Smic horaire au 1^{er} janvier 2015



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Région
Ile de La Réunion

soit un Smic mensuel de 35 heures : **1 457,52 euros**

Les rémunérations • **BTP** **CONTRAT D'APPRENTISSAGE**



Année d'exécution du contrat	ÂGE DE L'APPRENTI(E)		
	Moins de 18 ans	De 18 ans à 20 ans	21 ans et plus
1 ^{ère} année	40 %	583,01 €	50 %
		728,76 €	728,76 €
2 ^{ème} année	50 %	728,76 €	60 %
		874,51 €	874,51 €
3 ^{ème} année	60 %	874,51 €	70 %
		1020,26 €	1020,26 €
			80 %
			1166,01 €

ATTENTION!

EN MENTION COMPLÉMENTAIRE OU DIPLÔMES CONNEXES

La rémunération doit être égale à celle afférente à la dernière année de la durée de la formation **majorée de 15 points** même si l'employeur n'est pas le même ou même si le diplôme a été obtenu par une autre voie que l'apprentissage.



L'apprentissage est financé par le Fonds Social Européen et la Région Réunion.
L'Union Européenne et la Région Réunion investissent dans votre avenir



AGIR POUR LE SUCCÈS
artisanat